

N° final : 20128383006734
N° d'ordre : 83832012000380

PROCES-VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE

Motifs de la réception : **Importé conforme à un type réceptionné (IMP)**
Pose d'une carrosserie hors aménagements spéciaux (CAM)

Il résulte des constatations effectuées le 04/09/2012
à la demande de

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1)	Précédent numéro d'immatriculation	: GER 260A
(B)	Date de première immatriculation	: 27/03/2012
(D.1)	Marque	: MERCEDES-BENZ
(D.2)	Type Variante Version	: G2544 NLG 45M
(D.2.1)	Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	:
(D.3)	Dénomination commerciale	: ACTROS
(E)	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	: WDB9302031L626021
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: 26000
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	: 26000
(F.3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	: 40000
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg)	: 19975
(G.1)	Poids à vide national (PV) (kg)	: 19900
	Largeur (m) : 2.49 Longueur (m) : 9.12 Surface (m2) : 22.71 (pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)	
(J)	Catégorie internationale	: N3
(J.1)	Genre national	: VASP
(J.2)	Carrosserie (CE)	:
(J.3)	Carrosserie (désignation nationale)	: TRAVAUX
(K)	Numéro de la réception par type	: P-2583-06-02
(P.1)	Cylindrée (cm3)	: 11946
(P.2)	Puissance nette maximale (kW)	: 320
(P.3)	Source d'énergie	: GO
(P.6)	Puissance administrative (CV)	: 32
(Q)	Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg)	: Sans objet
(S.1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 2
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	: 86
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1)	: 1350
(V.7)	CO2 (en g/km)	:
(V.9)	Classe environnementale	: 2008/74EUROS

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8,
R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.

Montant de la redevance : 86.90 Euros

NOTA :

Filiation de propriété à vérifier

Document présenté : certificat d'immatriculation étranger

L'état technique du véhicule n'a pas été vérifié, se reporter s'il existe, au dernier contrôle réglementaire.

MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation) :

(X.1) = Visite avant le : 27/03/2013

Fait à TOULON,
le 07/09/2012

Pour le Préfet, par délégation,
Gilbert ALBOUY
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INDUSTRIE ET DES MINES



Fait à LA FARLEDE,
le 07/09/2012

Eric HAFF
TECHNICIEN PRINCIPAL DU MINES

Nota : Voie de recours - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :
DREAL PACA - ANTENNE VEHICULES TOULON 244, Avenue de l'Infanterie de Marine ; BP 50520 83041 TOULON